

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

11408/82 (Presse 179)

809th Council meeting

- Fisheries -

Brussels, 29 November 1982

President: Mr Henning CHRISTOPHERSEN,
Minister for Finance
of the Kingdom of Denmark

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary, European
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN
Minister for Finance
Mr Henning GROVE
Minister for Fisheries

Germany:

Mr Hans-Jürgen ROHR
State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Panayiotis KATSAROS
State Secretary,
Ministry of Agriculture

France:

Mr Louis le PENSEC
Minister of the Sea

Ireland:

Mr Brendan DALY
Minister for Fisheries

Italy:

Mr Paolo GALLI
Deputy Permanent Representative

Luxembourg:

Mr Jean DONDELINGER
Ambassador,
Permanent Representative

Netherlands:

Mr G.J.M. BRAKS
Minister for Agriculture
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER
Minister for Agriculture,
Fisheries and Food
Mr George YOUNGER
Secretary of State for Scotland
Mr Alick BUCHANAN-SMITH
Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Georges CONTOGEOGRIS
Member

COMMON FISHERIES POLICY

As it had agreed at its meeting on 8 and 9 November 1982, the Council met to examine developments in the situation regarding the establishment of a common fisheries policy.

At the close of its discussion the Council agreed that for the time being no agreement was possible. All the delegations expressed their regret at this situation and their concern regarding the problems which could arise as from 1 January 1983.

The Council was unanimous in hoping that discussions would continue at national level so that agreement could be reached by the end of the year.

The Council agreed that in view of the circumstances the Commission would convene a high-level Working Party in the first week in December to examine what measures will have to be taken as from 1 January if no agreement proves possible by that date. The Commission representative pointed out that in such a situation it would be up to the Commission and the Member States to co-operate to safeguard the legitimate interests of the Community as a whole and of its Member States.

The Council also agreed to hold its next meeting on 21 December 1982.

Bruxelles, le 26 novembre 1982.
Note Bio(82) 504 aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

Preparation du Conseil Peche du 29 novembre (C.STATHOPOULOS)

Le Conseil des Communautés européennes reprendra les travaux de sa dernière session consacrée aux questions de la pêche le lundi 29 novembre (à 10 h.) à Bruxelles. Il s'agit de la continuation des travaux du Conseil des 8/9 novembre 1982 qui, comme vous le savez, n'ont pu aboutir à un accord pour l'établissement d'une politique commune de la pêche et ont été "suspendus".

Cela signifie que l'ordre du jour de cette prochaine réunion du Conseil reste le même (voir Bio (82) 465 suite 1), il contient entre autres les propositions de la Commission concernant les grands problèmes de l'Accès, des TACS et des Quotas. Je vous rappelle que lors des deux dernières réunions du Conseil des progrès ont été faits sur la base des suggestions présentées par la Commission pour la résolution des problèmes en suspens (voir Bio (82) 443 suite 3 et (82) 465 suite 2 et fin).

La Commission sera représentée à la réunion du Conseil par le Président Thorn et le Commissaire M. Contogeorgis.

AMITIES
M.SANTARELLI

COMÉUR 15 h. 30 ////



Bruxelles, le 29 novembre 1982.

Note Bio (82) 504 (suite 1 et fin) aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL PECHE DU 29 NOVEMBRE (C.STATHOPOULOS)

Les Ministres de la Pêche ont poursuivi leurs efforts pour l'établissement d'une politique commune de la pêche, mais ils ont également décidé d'envisager des mesures pour affronter la situation qui se créera, lors de l'expiration au 31 décembre 1982 du système dérogatoire prévu dans l'Acte d'Adhésion du Royaume-Uni (voir Bio (82)261).

Lors d'une très brève réunion qui s'est terminée vers 13h., plusieurs délégations ont demandé à la délégation danoise de préciser sa position à l'égard du "paquet" des propositions de la Commission. Le Ministre danois M. Grove a répété que son gouvernement n'était pas en mesure de donner son accord, mais qu'il continuait ses réflexions à ce sujet, et ceci aussi dans le cadre des contacts bilatéraux. M. Grove a évité de fixer la date à laquelle il pourrait donner une réponse définitive. La délégation britannique veut inscrire le problème de la politique commune de la pêche à l'ordre du jour du prochain Conseil Européen à Copenhague (3/4 Décembre).

En attendant les Ministres de la Pêche sont convenus, suivant la suggestion de M. Contogeorgis, de charger un Groupe à haut niveau de préparer les mesures à prendre à partir du 1er janvier 1983 pour conserver les ressources halieutiques et régler le problème de l'accès au cas où un accord sur une politique commune de la pêche s'avérerait impossible jusqu'à la fin de l'année. Ce Groupe à haut niveau qui sera présidé par la Commission, et compose des représentants des Etats membres examinera exclusivement des mesures à prendre à partir du 1.1.83 et ne s'occupera pas du "paquet" des propositions de la Commission. M. Contogeorgis a rappelé que en cas de désaccord il appartiendra à la Commission et aux Etats membres de coopérer afin de sauvegarder les intérêts légitimes de la Communauté dans son ensemble et des Etats membres.

Le nouveau Conseil des Ministres de la Pêche se réunira le 21 décembre pour faire le point de la situation. Les délégations italienne, hellénique et irlandaise ont demandé à discuter, lors de cette prochaine réunion les propositions concernant l'action commune interimaire pour la restructuration de la pêche côtière et de l'aquaculture (voir Bio (82) 261), séparément du "paquet" des propositions de la Commission.

Le Conseil a enfin prorogé jusqu'au 31.12.82 le système du "roll-over", qui prévoit que les Etats membres conduiront jusqu'à cette date leur activité de pêche en tenant compte des TAC proposés par la Commission en 1982.

AMITIES
M. SANTARELLI

COMEUR 17h.40////

